

ASSEMBLEE GENERALE 2006/2007 DE L'ANPIHM

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Réunis en assemblée générale, le Président devait déclarer aux adhérents :

AU PLAN NATIONAL

« Au plan national, dans la mesure où l'actualité a été dictée par la concertation plus ou moins réelle et moins réelle qu'efficace autour de textes d'application de la loi du 11 février 2005, l'activité de l'ANPIHM s'est inscrite dans le droit-fil des années précédentes.

Activités d'information des adhérents de l'association par le biais de la publication des Lettres de l'ANPIHM et de sa plaquette



annuelle comme traditionnellement, mais aussi d'un document ad hoc très largement diffusé au cours du salon Autonomic grâce à une présence nombreuse, soutenue, et efficace de huit administrateurs de l'ANPIHM, ont constitué l'essentiel de notre investissement au cours de l'année 2006. Près de 5000 revues et documents de circonstances ont été diffusés en trois jours permettant de toucher un très large public, souvent fort critique devant l'absence d'informations fournies au sein de leurs propres associations.

Plusieurs réunions également avec le Collectif pour la Refondation de la loi du 11 février 2005 – qui regroupe, rappelons-le, plusieurs associations et de nombreuses organisations syndicales qui ensemble se sont opposées au vote de la loi – permettant l'organisation de conférence de presse et la publication de communiqués de presse afin de peser chaque fois que de besoin sur les choix nationaux, ont mobilisé nos administrateurs.

Sans compter une entrevue de près de deux heures avec le président de l'Association des Départements de France, c'est-à-dire des Conseils généraux chargés de par la nouvelle législation d'un plus grand nombre de responsabilités en termes de réponses à apporter aux personnes dites handicapées : évaluation, compensation—en termes de prestations comme en termes de techniques et de logements – et hébergement, réunion notamment destinée à faire comprendre à ces collectivités que nous n'avons pas apprécié le développement d'une décentralisation sans principes qui a été le prétexte pour l'État de se décharger de ses responsabilités sur d'autres acteurs, en l'occurrence les Conseils Généraux.

Plusieurs réunions enfin, au sein du Comité d'entente – dont certains membres notent avec humour qu'il faudrait plutôt dire « Comité de mésentente » -- manipulés par le groupe des neuf plus grandes associations qui se sont auto--proclamées « Portes Parole du Comité d'entente », s'autorisant ainsi en tous lieux où presque à parler au nom de l'ensemble du mouvement associatif, dont trop de représentants par ailleurs, lors des réunions du dit Comité, ne semblent pas soit mesurer les enjeux, soit être en capacité vis-à-vis de leurs propres instances de prendre les dispositions qui s'imposeraient !

De ce point de vue, la plaquette annuelle de l'ANPIHM comporte en 2008 un dossier qui met en lumière le comportement incohérent d'un certain nombre d'associations à propos du débat autour du projet de loi, puis

de la loi elle-même, du 11 février 2005, dossier qui sera à mettre entre toutes les mains !

Cette incohérence nous avons pu la mesurer de près dans la mesure où dans le cadre d'un partenariat établi entre l'ANPIHM et la Coordination Handicap et Autonomie, notre ami Christian François, en raison de ses compétences en matière d'accessibilité, a représenté cette dernière dans le cadre de la Commission accessibilité du Conseil national consultatif des personnes handicapées.

C'est ainsi que, séance après séance, alors que notre ami faisait valoir lors de l'examen de tel ou tel texte réglementaire le caractère inacceptable ou tout simplement l'ineptie de telle ou telle mesure technique préconisée, et donc la nécessité de donner un avis défavorable au texte étudié, la plupart du temps les représentants des plus grandes associations se contentaient d'assortir de réserves leur avis, c'est-à-dire donner un «avis favorable avec réserves», tandis que sur le plan médiatique à de nombreuses reprises les dirigeants de ces organisations donnaient de la voix pour clamer qu'« ils seraient vigilants» sur la traduction dans les faits des principes inscrits dans la loi !

Et malgré les nombreuses expériences précédentes qui avaient montré que le gouvernement ne tenait pas compte des réserves – l'adjectif favorable assorti à l'avis donné était pour lui l'essentiel – ce cas de figure n'a cessé de se représenter

Mais comme nous le disons chaque année, l'activité de l'ANPIHM ne se borne pas à participer à des débats nationaux mais comporte également, sur le terrain, de nombreux investissements et décisions qui veulent apporter des solutions innovantes aux personnes dites handicapées, c'est-à-dire aux personnes souvent en grandes situations de handicap en raison des fondamentaux mêmes de la société bâtie par et pour des hommes—un peu moins pour les femmes – en bonne santé, productifs et rentables pour un système qui semble se moquer comme d'une guigne des inégalités qu'il engendre, que ce soit dans le domaine de la scolarité, de l'emploi, du logement, des transports, et des ressources non seulement des personnes dites stricto sensu handicapées, mais plus largement pour un grand nombre de nos concitoyens dont la situation n'a pas grand-chose à envier bien souvent à celle des personnes dites handicapées !

Passons donc en revue le détail de nos activités dans les régions de France où nous nous sommes investis !

AU PLAN DES REGIONS

REGION DE BRETAGNE

LA DELEGATION D'ILLE-ET-VILAINE

Elle a vu en 2006 la poursuite de ses activités habituelles sous le signe de la devise de l'association « Amitié et Solidarité », devise qu'il convient de préserver.

Tout d'abord, une rencontre conviviale, afin de déguster entre amis, la traditionnelle « tête de veau », à Saint Grégoire, **en Ille-et-Vilaine** suivi d'un loto familial dans le bénéfice a été affecté au financement du voyage annuel qui a conduit de nombreux membres de la Délégation dans le Jura Franco Suisse.

2006 fut également un moment très important pour l'opération « Les Brioches de l'Amitié», dont l'ensemble des protagonistes fêtait le 20^e anniversaire. Ainsi, avec tous les partenaires, les élus, et la population d'Ille-et-Vilaine ont été soufflés les 20 bougies de la solidarité. À ce sujet, notre ami Jacques Lacombe devait nous déclarer que «ce n'était pas sans une certaine émotion que l'on quitte un beau bateau qui a pris la mer de la solidarité en 1986 ».

Cela a été d'ailleurs rappelé lors de la présentation officielle de la 20^e opération auprès du Président du

Conseil Général.

Le grand final de cette reconnaissance a d'ailleurs eu lieu le 31 mars 2007, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Rennes où les bénévoles de Rennes Métropole ont été chaleureusement remerciés. C'est ainsi, qu'au cours de cette réception, notre ami Jacques Lacombe et son épouse, selon leurs propres termes « très surpris, et disons-le, gâtés », ont été mis à l'honneur pour leur militantisme constant tout au long de ces années.

Le 3 décembre, les adhérents étaient à nouveau très nombreux pour le repas de fin d'année où l'orgue de barbarie était lui aussi à nouveau de la fête.

Mais il serait faux de croire que nos amis de la Délégation de Bretagne, même s'ils ont un sens aigu de la fête et de la convivialité, bornent leurs réunions aux aspects gustatifs et festifs.

En effet, les entrevues et les réunions n'ont pas manqué, que ce soit au sein du Collectif départemental des associations, du Conseil d'Administration de Handicap Service 35, à l'assemblée générale d'octobre où bon nombre d'adhérents étonnait les représentants de la Ddass et du Conseil Général, à la fois par la densité de la participation et par la nature des interventions.

Sans oublier, bien entendu, les réunions autour des Résidences de l'ANPIHM, ou bien encore avec les représentants de Collectivités locales susceptibles d'accueillir un jour la troisième Résidence que chacun appelle de ses vœux. Y compris le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, ouvert à l'ouverture d'une troisième unité qui viendrait ainsi parachever le travail engagé depuis de nombreuses années aboutissant à la création des deux premières unités.

Seule à présent la prochaine évaluation du schéma départemental en 2008 pourra apporter quelque lumière quant à la concrétisation du projet.

Dans le même esprit, une réunion de travail a regroupé une trentaine d'élus issus de toutes les communautés de communes du pays de Fougères, et ce précisément à l'initiative du Collectif des personnes handicapées de la ville de Fougères.

Créé en 1990, le Collectif de Fougères avait proposé en 1991 à la Ville de Fougères la signature d'une charte visant à mettre en oeuvre une meilleure intégration des citoyens handicapés dans la ville. Ce sont ces objectifs que le Collectif a proposés aux élus d'inscrire dans la réalité sur l'ensemble du périmètre de Fougères : circulation et déplacement pour tous ; accès aux sports, aux loisirs et à la culture pour tous ; accompagnement adapté si besoin est dans l'éducation, la formation, et l'information ; accès à l'emploi ; accès aux bâtiments privés et publics ; développement de logements adaptés et adaptables. La signature de cette charte devait intervenir en 2006 au cours d'un grand forum prévu à cet effet.

Ceci ne constitue bien entendu qu'un aperçu réduit des activités menées avec l'aide précieuse de Mme Lemonnier, à la retraite mais toujours présente permettant ainsi aux militants, avec la fidélité de tous, de poursuivre malgré l'avancée en âge qui restreint les capacités de chacun.

Malheureusement, les membres de la Délégation ont été privés de la présence de notre ami Claude Guillaume qui, pour des raisons de santé, avait dû cesser toute activité, un ami qui a beaucoup fait par son militantisme pour réduire les situations de handicap vécues par de nombreux amis bretons et pour lesquels nous ne le remercierons jamais assez. Avec Jacques Lacombe et les amis bretons, nous souhaitons toutes nos condoléances à son épouse et aux siens, dévoués à ses côtés.

Toujours **en Bretagne**, mais cette fois dans **les Côtes d'Armor**, une réunion a eu lieu le 9 novembre qui a montré que le Conseil Général de ce département était ouvert sous réserve d'étude bien entendu, à ce que nous déposions un projet circonstancié après concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Il faut à cet égard que ce Conseil a la particularité d'avoir comme président, le président de l'Association des Présidents des Conseils Généraux, président que nous avons rencontré à ce titre sur le plan national et auprès

duquel nous nous étions ouverts quant à la nécessité de favoriser l'intégration en milieu ouvert, via le logement, pour les personnes dites lourdement handicapées.

REGION MIDI-PYRENEES

LA DELEGATION DE HAUTE-GARONNE

Il n'y a pas eu de miracle à Toulouse. Le risque de fermeture du service transport à la fin de l'année 2005, pourtant bien connu des autorités locales, n'a pas suscité ni de la part du préfet, ni de la part du directeur départemental de l'action sanitaire et sociale, ni du président du syndicat des transports, et ni du maire de la ville, la moindre initiative dans les dernières semaines pour éviter la cessation d'activité, avec pour conséquence de rendre encore plus difficile la vie des usagers d'une part, et la mise au chômage de salariés compétents et attentifs d'autre part.

Cette situation devait perturber la vie de la délégation dans la mesure où celle-ci devant supporter sur un plan financier l'ensemble des frais de structure, sans parler du prix de revient de la possession en propre de deux véhicules qu'elle pouvait utiliser auparavant au même tarif que les autres groupes d'usagers, au point que les animateurs de la délégation, Christian et Jeannine Coumes, devrait renoncer devant l'impossibilité de lui donner les moyens de subvenir à ses besoins. Ce qui s'apparentait, il faut bien le dire, à une véritable gageure.

Il faut ici mesurer l'amertume de nos amis toulousains qui durant de nombreuses années se sont substitués aux pouvoirs publics pour permettre le transport et la participation sociale de nombre de leurs concitoyens. Amertume d'autant plus grande que les pouvoirs publics ont toujours reconnu le travail accompli alors même que cette reconnaissance s'arrêtait aux seuls compliments verbaux. Quel gâchis !

Pourra-t-on faire aboutir, comme nous nous interrogeons déjà l'an dernier, le projet d'un foyer de vie intégré, à Toulouse, dans une situation où la Cotorep de Haute-Garonne ne parvient pas à avancer le moindre chiffre pour connaître l'étendue des besoins, élément indispensable pour constituer un dossier en vue d'un financement du conseil général ?

Là aussi, l'avenir le dira si la Maison départementale des personnes handicapées -- nouvelle structure qui doit remplacer la Cotorep -- est en mesure rapidement de donner un éclairage plus précis que sa devancière !

Aujourd'hui, nos amis Christian et Jeannine Coumes, qui ont fondé et porté à bout de bras la délégation, ont transmis le flambeau à Christiane ROUAIX et Éric NOURISSON qui veillent à ce que les constructions architecturales soumises à la législation respectent scrupuleusement les normes d'accessibilité, notamment en se rendant fréquemment sur site.

LA DELEGATION DU TARN

Comme nous n'avions annoncé l'an dernier, nos amis du **Tarn** ont remis à la ville de Castres les locaux qui avaient été mis à notre disposition sous la forme d'un bail de longue durée et qui avait permis la création du **Relais des Hirondelles** où plusieurs générations de personnes dites handicapées ont pu, à des tarifs très modérés, bénéficier de vacances dans un cadre touristique de tout premier ordre tout au long de ces deux dernières décennies.

Merci à nos amis de Mazamet d'avoir avec gentillesse et professionnalisme assuré le déménagement et la liquidation des biens meublants ce lieu de vacances.

D'autant plus merci à nos amis, que l'Unité de Récupération de Mazamet qui a permis d'apporter ces 20 dernières années une solution professionnelle à de nombreux travailleurs handicapés ou en grande difficulté sociale a fermé ses portes au 31 mars, tandis que nous avons tenté d'accompagner au mieux leur reconversion professionnelle des salariés du site.

REGION NORD

LA DELEGATION DU PAS-DE-CALAIS a vu son activité essentiellement centrée autour des questions d'accessibilité.

Ainsi, après plus de deux ans de travaux, totalement refait à neuf, le théâtre à présent complètement accessible à tous et cela sur les 11 différents niveaux que compte le bâtiment, vient d'être inauguré. Choisi pour le sérieux de son projet, l'architecte a, de l'avis de tous, réalisé un travail exemplaire.

En février, la gare SNCF d' Arras et ses quais au nombre de cinq devenaient totalement accessibles grâce à la mise en service de plusieurs ascenseurs prévus à cet effet. Belle réussite après cinq ans de combats et un an et demi de travaux. Seule petite ombre au tableau, l'absence de toilettes accessibles dans cette réalisation !

Mais, promesse est donnée par l'administration quant à la construction d'un futur petit bâtiment et de l'installation de toilettes accessibles aux personnes dites handicapées. Affaire à suivre !

Par ailleurs, avec la mise en place de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité à la préfecture, notre association, enfin reconnue, a participé aux premières réunions.

Dans le même temps les rendez-vous ont été pris avec la Direction départementale de l'équipement et divers organismes en vue d'instaurer une collaboration destinée à permettre l'émergence d'« une voirie pour tous ».

Également, un suivi des travaux courants pour l'amélioration de la ville d'Arras dans le cadre du Comité consultatif des personnes dites handicapées, a occupé notre délégué départemental tout au long de l'année 2006.

Et si les rencontres amicales ont été un peu délaissées au cours de l'année, si les adhésions nouvelles sont rares, puisque l'année 2006 n'en a compté qu'une seule complémentaire, la reconnaissance de notre association par l'intermédiaire de son délégué départemental, Reynald Nowak, est tout à fait réelle puisqu'il a été appelé à siéger au CODERPA, qui a vocation à s'occuper des personnes âgées.

Venons-en à présent à nos jeunes délégations, et plus largement au projet de notre association.

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

LA DELEGATION DU GARD a poursuivi ses entretiens, notamment avec le promoteur choisi pour la réalisation d'un parc de logements, qui devraient déboucher à terme sur la création d'une première Résidence afin de répondre de manière innovante à l'attente de nos amis gardois en situations de handicap.

Le projet, après avoir connu quelques interrogations en raison de doutes portant sur le caractère inondable des terrains choisis pour le choix de cette vaste opération de construction de logements sociaux, devrait connaître prochainement quelques avancées au-delà de l'accord de principe qu'il avait reçu lors de sa présentation auprès des acteurs locaux.

Une première rencontre avec le Comité Régional d'Études du Languedoc-Roussillon susceptible de déboucher non seulement sur ce projet mais également sur deux autres projets qui seraient portés par nos

amis administrateurs résident dans cette région, et plus précisément dans l'Hérault et dans les Pyrénées orientales, ayant eu lieu, laisse entrevoir de réelles possibilités.

Membre par ailleurs du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, notre ami Henri Reboul, administrateur et délégué de l'ANPIHM, a multiplié les contacts avec les responsables de centres de rééducation dont de nombreux patients connaissent bien les difficultés pour trouver une solution d'hébergement à la mesure de leur situations de handicap, dès la sortie de l'établissement.

LA DELEGATION DES PYRENEES ORIENTALES

Créée à l'initiative de notre ami Christian FRANCOIS, elle s'est fait connaître par sa contribution à apporter son expérience et ses compétences aux autres associations locales mais aussi par ses analyses et ses compétences en matière d'accessibilité au point d'avoir permis à l'ANPIHM de nouer un partenariat avec la Coordination Handicap et Autonomie sur le plan national, amenant notre ami à représenter cette dernière au sein de la commission accessibilité du Conseil national consultatif des personnes handicapées, organisme régulièrement consulté par le gouvernement – du moins jusqu'à présent – avant toute publication d'un texte réglementaire.

Parviendra-t-on à créer dans ce département une Résidence au cours des prochaines années ? Les premiers contacts avec des parlementaires locaux d'une part et le Conseil général d'autre part permettent de penser que ce projet a une chance réelle de voir le jour à moyen terme.

REGION ILE-DE-FRANCE

LA DELEGATION D'ILE-DE-FRANCE a poursuivi ses entretiens avec l'Opac et le Conseil Général de Paris en vue de l'implantation du premier foyer de vie à Paris, dont la première unité devrait voir le jour en 2008 dans le 18e arrondissement,

Mais les services du Conseil général sont revenus sur l'accord de principe qu'ils avaient donné en matière de montage financier du projet, au motif que la loi du 11 février 2005 a inauguré de nouvelles modalités de financement de soutien à domicile, en proposant d'asseoir ce soutien non sur la structure d'un foyer de vie avec un encadrement de personnel déterminé et financé dans l'accord global, mais sur la base d'un service d'auxiliaires de vie (SAVS) ou sur la base d'un service d'accompagnement médico-social (SAMSAH) dont la particularité pour l'un est d'être financé à hauteur de 6 000 € et pour l'autre de 21 000 € avec l'introduction d'un financement « assurance maladie », tandis que la fourchette haute de notre demande atteignait 51 000 € **avant négociation avec l'autorité de contrôle.**

Un courrier du Président de l'association sera adressé au Président du Conseil Général, mais il est à craindre que les dépenses qui incombent aujourd'hui aux conseils généraux contraindront ceux-ci à être intransigeant sur le plan financier.

En revanche, les négociations en cours avec le maire du 19e arrondissement permettent de penser que la décision de création d'une deuxième résidence devrait suivre assez rapidement.

Par ailleurs, la fusion de l'association Choisir son Avenir et de l'ANPIHM, à présent réalisée, permet à la délégation de compter une résidence complémentaire pouvant accueillir douze personnes dites lourdement handicapées, à Paris, dans le 14e arrondissement et offrir à son personnel un cadre de gestion plus étoffé.

REGION DE BOURGOGNE

LA DELEGATION DE COTE-D'OR

C'est à Dijon que votre serviteur vient de créer la nouvelle **délégation de Côte d'Or** avec comme premier objectif d'aboutir rapidement à la création d'une Résidence pour personnes handicapées motrices disposant d'une autonomie limitée.

C'est dans cet esprit qu'immédiatement des contacts ont été établis avec la délégation de l'APF, principale association de personnes handicapées moteurs, pour examiner avec elle les besoins des personnes, pour le moment non satisfaits, mais aussi avec les directions des établissements de rééducation.

C'est ainsi qu'a pu être déposé un premier projet auprès du Conseil Général de Côte d'Or.

Les services nous avaient indiqué n'avoir pas connaissance d'un nombre exprimé de besoins particuliers et qu'en conséquence, il appartenait à notre association d'en faire la preuve avant toute étude plus approfondie du projet.

Nous avons donc rencontré à nouveau les acteurs locaux pour être plus précis sur la présentation des besoins au travers d'une liste d'attente nominative, signé par les trois patrons des centres de rééducation de l'agglomération dijonnaise.

Nous restons pour le moment dans l'attente d'une réaction que nous espérons positive de la part du Conseil Général du département.

AU PLAN DES RESIDENCES ACTUELLES

Que les Conseils Généraux constatent que les effets de la Loi de février 2005, notamment en ce qui concerne le maintien à domicile ou l'accès à celui-ci, modifient objectivement la perception des missions fixées antérieurement aux établissements médico-sociaux, que les charges nouvelles pesant sur les collectivités territoriales comme les Conseils Généraux amplifient un risque de dérive sont une chose mais que la difficulté sous-jacente de la pérennisation des modes de financement du maintien à domicile et l'idée selon laquelle ce principe deviendrait la panacée entraînent une fragilisation paradoxale des parcours individuels et, surtout, une réduction de la palette des choix offerts aux personnes dépendantes, en est une autre !

En tout état de cause, le mouvement associatif devra être extrêmement vigilant devant ces difficultés que l'on commence à mesurer au quotidien.

L'an dernier, au moment de conclure le rapport 2005, nous disions « que déceptions et espoirs ont plus particulièrement rythmé la vie de l'association ces trois dernières années dans la mesure où l'aide des pouvoirs publics n'a pas été au rendez-vous en Haute-Garonne, dans les Hautes-Pyrénées, et dans le Tarn -- en Ariège, c'est la non pérennité de l'aide accordée et l'attitude corporatiste du mouvement associatif local qui nous ont conduit à fermer notre service -- mais où l'écoute se confirme en Île-de-France, en Bretagne, tandis qu'elle doit se confirmer dans le Gard et qui sait, peut-être, à nouveau en Haute-Garonne ! »

Dans la mesure où par notre activité, l'ANPIHM est en passe de déboucher dans les Côtes-d'Armor et en Côte d'Or, et où les contacts se précisent dans le Gard mais aussi en Île-de-France, il est permis d'aborder l'avenir plus sereinement.

Par ailleurs, l'ANPIHM a été à la pointe du combat pour informer les personnes en situations de handicap mais aussi pour inciter de nombreuses associations plus ou moins partenaires, à faire preuve d'une plus grande vigilance dans le débat et la réflexion autour des projets de décrets et arrêtés de la loi du 11 février 2005 !

Même si avec colère et amertume, nous avons dû constater dans quelles proportions les leaders du mouvement associatif ont failli à leur mandat en donnant trop souvent et sans raison réelle, un avis favorable aux différents décrets d'application de cette loi !

L'an dernier nous écrivions : « Déjà, de nombreux fonctionnaires chargés dans les départements de mettre en œuvre les nouvelles dispositions légales ne se cachent pas pour dire que cette loi a été bâclée et que trop d'aspects n'ont pas été suffisamment pensés.

Le point d'orgue a même été atteint – finissons ce rapport avec humour – lorsque l'un des membres les plus éminents du cabinet du ministre actuel, à propos du Fonds départemental de compensation dont l'intervention devait être obligatoire mais qui ne serait plus à présent que facultative après avis du Conseil d'État, a fini par déclarer à des responsables associatifs : « oui, c'est vrai, sur ce point, la loi est mal faite ! ».

Aujourd'hui, nous devons constater qu'il ne se passe pas de semaine sans que des adhérents en situations de handicap, membres de grandes associations, n'interpellent leurs propres dirigeants ou leurs chargés de mission pour leur demander des explications sur le fait d'avoir accepté telle ou telle disposition, ne nous contactent pour nous féliciter, ou bien encore citent nos analyses dans le courrier des lecteurs des journaux de leurs propres associations !

Et demain, dans la mesure où il faudra reprendre à nouveau la loi du 11 février 2005, il faudra préalablement mettre tout en œuvre pour éviter que ces mêmes dirigeants d'associations ne sévissent à nouveau, eux qui semblent obéir à d'autres logiques et d'autres obligations que la seule défense des intérêts matériels et moraux de leurs adhérents !

Après ce tour d'horizon de la vie de notre association et du contexte politique national qu'a introduit la loi de février, il convient d'éclairer le Conseil et notre Assemblée Générale sur la réalisation de l'exercice 2006 de nos résidences.

RESIDENCE « CHOISIR SON AVENIR » A PARIS

L'année 2006 a été une année charnière pour le foyer Choisir Son Avenir, dans la continuité des changements annoncés en 2005.

Après la dissolution de l'Association Choisir son Avenir en 2005, la fusion avec l'A.N.P.I.H.M et l'arrivée d'une nouvelle Directrice, Madame Marie-Christine DUPRE en juillet 2005, l'établissement parisien s'est engagé dans une nouvelle dynamique en rejoignant concrètement la nouvelle entité début 2006.

Une première étape a été franchie au travers des actes administratifs et de la mise en place de procédures de paye et comptables communes aux établissements, donnant ainsi corps au changement d'Association. Puis une seconde par la mise en place de rencontres des cadres des différents établissements, autour des projets d'établissements et de la mise en œuvre des outils de la loi de janvier 2002.

Cela a permis aux salariés de dépasser leurs craintes liées au changement d'Association et d'employeur, de développer le sentiment d'appartenance à une entité d'environ une centaine de salariés, et de s'approprier ainsi la dynamique de changement, nécessaire à l'évolution de l'établissement et à la poursuite d'un travail

de qualité auprès des résidents.

Dans le même temps, il y a eu la création du Conseil de La Vie Sociale, ce qui a contribué à inscrire le groupe des résidents dans cette même dynamique de changement et engager un travail d'information autour de la loi de janvier 2002.

Concernant l'établissement, le programme de modernisation et de rénovation de la structure a été poursuivi. A ce titre nous avons sollicité le bailleur, l'OPAC de Paris qui a répondu favorablement pour la rénovation des équipements sanitaires et électriques des appartements, ainsi que l'amélioration de certains équipements pour faciliter la vie quotidienne des résidents, dans les parties communes de l'immeuble.

Concernant le personnel, nous soutenons une politique de formation qualifiante via le diplôme d'A.M.P. ou et nous formons tous les salariés à l'aspiration endo-trachéale dans une optique de développement des compétences de chacun, de professionnalisation de l'équipe et d'assurer des interventions de qualité auprès des résidents.

Par ailleurs, l'établissement, fidèle à sa volonté de concourir à la formation des professionnels a accueilli des stagiaires tout au long de l'année ainsi qu'une nouvelle salariée en contrat de professionnalisation.

Enfin, l'activité de l'établissement est restée stable, et le résultat 2006 se solde par un résultat excédentaire.

RESIDENCE « LE LOGIS » EN SEINE-SAINT-DENIS

Commençons par une bonne nouvelle, pour la première fois depuis la reprise de la gestion de cet établissement par l'association, il y a maintenant 5 ans, le résultat d'exploitation 2006 est excédentaire de plus de 60 000,00 euros, permettant ainsi l'absorption de la répartition pluriannuelle des déficits de gestion avant reprise, soit 44 000 euros environ, et laissant dégager un solde excédentaire net de 18 906,10 euros.

Il serait, au vu de ce résultat, judicieux de proposer au Conseil Général de Seine Saint Denis de réduire dans la durée les reprises cumulées des résultats déficitaires des années antérieures.

L'excédent ainsi dégagé pour l'année 2006 s'explique principalement :

- d'une part par une suractivité conjoncturelle dans le dispositif d'accueil temporaire proposé, en particulier en lien étroit avec un établissement de Paris en recherche de ce type de séjour de découverte ou de rupture pour ces usagers,
- d'autre part à une économie substantielle réalisée sur la dépense de la masse salariale après la démission d'un aide médico-psychologique que l'établissement n'a pas été en mesure de remplacer immédiatement afin de préserver une vraie parité hommes – femmes au sein de chaque équipe.

Le projet d'établissement a toutefois été confronté, pour la première fois cette année, à ses limites d'accueil à long terme en raison de l'évolution de l'handicap et du vieillissement, et de la capacité intellectuelle de chaque personne à pouvoir prendre en charge la gestion de son quotidien.

Aussi, une réorientation a été décidée et élaborée en commun avec un résident, se soldant par une admission en foyer d'accueil médicalisé pour personnes vieillissantes. Cet accompagnement a été important.

Il a tenu compte de l'historique de la personne, présente dans l'établissement depuis son origine. Un partenariat utile et efficace a été bâti avec le nouvel établissement d'accueil, en lien permanent avec l'intéressé.

La notion de référent des usagers, et plus particulièrement de coordinateur au sein de l'équipe d'accompagnement, a pris, avec cette situation particulière, une nouvelle dimension et confirmé sa pertinence pour un bon et réel suivi de chaque projet individuel.

Les réunions institutionnelles hebdomadaires, dont celles du Conseil de la Vie Sociale, participent de la cohésion du travail d'accompagnement.

Enfin, les obligations fixées par la Loi de janvier 2002, dont les documents sont en cours de finalisation au sein de l'association devraient permettre de renforcer le cadre institutionnel et juridique de ce type de foyer.

Sur le plan matériel, après la réfection complète et l'aménagement des locaux communs achevés en cours d'année, à l'exception des vestiaires et douches du personnel dont la réfection est prévue début 2007, la société d'HLM a engagé une série de travaux de réfection des bâtiments, extérieurs comme intérieurs, qui devraient durer une bonne partie de l'année 2007. Toutefois, certains travaux qui devaient être réalisés dans l'année, tels ceux de construction du deuxième ascenseur, n'ont toujours pas débutés, et devraient par conséquent prendre, au minimum, un an de retard avant mise en service.

RESIDENCE « LES GANTELLES – LES FOUGERES » EN ILLE-ET-VILAINE

Cette année 2006 a été de nouveau endeuillée par la disparition de deux résidents au sein de l'unité Les Fougères. Un premier décès est, hélas, intervenu début mars 2006.

Une nouvelle admission a été effective qu'à partir de début octobre. Il est, en effet, difficile de procéder à une admission en raison du mode de fonctionnement de l'établissement, de l'attribution de logement individuel, de leur réfection et surtout parce qu'il faut savoir laisser du temps au temps, à la fois, pour les résidents et, à la fois, pour l'équipe d'accompagnement. Personne n'est indemne de ces moments douloureux.

Un deuxième et brutal décès est intervenu en septembre 2006, et il n'y a pas eu d'admission nouvelle jusqu'à la fin de l'année.

Ces deux disparitions et les admissions tardives n'ont pas entraîné de difficultés majeures pour l'équilibre budgétaire, malgré effectivement le déficit du nombre de journées réalisées.

En effet, le taux d'occupation de l'établissement a été inférieur à la prévision 2006, eu égard aux circonstances inhabituelles et dramatiques.

Il convient de souligner que ce déficit a été atténué en raison de la prise en charge, donc d'un remboursement de trois mois de prix de journées et des charges locatives, par l'assurance du bailleur, à la suite d'un dégât des eaux intervenu dans un des logements de la résidence qui ne pouvait être occupé.

Concernant le personnel, dont la masse salariale correspond à un effectif de 17,10 ETP, a été constaté une baisse des charges afférentes à ce poste, baisse qui s'explique par différents points : une légère baisse des cotisations sociales, un turn-over important pour cette année 2006, où plusieurs membres du personnel (uniquement féminin), se sont absentés pour des congés pré et post natal, accompagné par la suite d'une demande de congé parental.

Le personnel remplaçant n'étant pas sur la même grille indiciaire que la personne titulaire du poste, il y a donc une différence de salaire à constater. Enfin, le poste « remplacement » n'a pas été totalement engagé en raison, notamment, de l'incidence des contrats de qualification ou professionnalisation en cours sur l'organisation générale des horaires de travail.

Enfin, il convient de souligner que la totalité des investissements n'a pas été réalisée conformément au budget prévisionnel accepté.

En effet, la dotation était de 39 320 euros, l'exécuté aura été de 31 516 euros.

En ce qui concerne la domotique, il est de mise de rester circonspect avec le fournisseur de l'établissement, comme, hélas, souvent dans ce type d'établissement.

Pour faire face à ces derniers, un nouvel emprunt avait été accepté. A cet effet, les frais financiers ont été pris en compte que sur 6 mois au lieu d'un an, les nouveaux investissements ayant été différés en juillet 2006.

Il faut noter que la réalisation partielle des investissements prévus, même si l'essentiel a été effectué, peut poser problème sur les conditions de l'emprunt bancaire accepté par le Crédit Mutuel. Une plus grande rigueur s'avère nécessaire à l'avenir sur ce type d'engagement.

Cet exercice s'est soldé par un résultat excédentaire de 24 434 euros.

RESIDENCE « LE LUZARD » DE SEINE-ET-MARNE

Année noire pour le Lizard avec un déficit conséquent de 60 000 euros qu'il convient de tempérer par les 27 700 euros prévus en réduction des charges d'exploitation de l'exercice 2006 lors de la discussion budgétaire et des dispositions déjà arrêtées pour 2007 (réserve de compensation).

L'explication de cette perte exceptionnelle est à rechercher dans les circonstances, elles aussi exceptionnelles et tristes que l'établissement a rencontrées cette année.

La disparition soudaine d'un résident, même si sa lourde pathologie pouvait le laisser malheureusement prévoir, a été un événement douloureux pour l'ensemble des personnes accueillies et du personnel. L'admission d'une nouvelle personne après un tel moment n'est jamais facile ni simple.

Durant la même période, comme annoncé l'an dernier, conformément à son projet, un autre usager a réalisé son souhait de vie autonome en prenant un appartement indépendant en ville.

Compte tenu de l'importance de sa dépendance, de sa trachéotomie, il faut saluer son courage et sa volonté d'autonomie tout en gardant à l'esprit que le nouveau droit à compensation lui permet de trouver les meilleures réponses que parce qu'il a pu bénéficier d'une aide 24h sur 24h, dispositif que la loi ne prévoyait pas et qui a été obtenu grâce aux militants de la Coordination Handicap et Autonomie, il y a peu.

Enfin, pour être complet, l'admission d'une jeune femme s'est avérée inappropriée, cette dernière après une période d'hospitalisation n'ayant pas souhaité regagner l'établissement. La conjugaison de l'ensemble de ces événements a entraîné une baisse importante du nombre de journées à réaliser par rapport à la prévision.

Malgré une gestion attentive et rigoureuse, notamment des crédits concernant la masse salariale qui n'ont pas été consommés en totalité, le résultat d'exploitation est donc négatif.

Pour autant, Il faut noter des données nouvelles comme la stabilisation de l'équipe de salariés liée à de nouveaux recrutements après le départ en retraite après longue maladie de l'un d'entre eux et deux démissions.

Cette situation doit être propice à un meilleur accompagnement individuel des résidents, les dernières personnes embauchées ayant été formées récemment donc plus attentives aux dispositions des Lois de janvier 2002 et de février 2005. Dans le même temps, le nouveau Conseil de la Vie Sociale aura à cœur de suivre l'application de la réglementation.

Au chapitre des investissements et des travaux, la modernisation des installations de sécurité a été quasiment

achevée.

La réflexion en cours, partagée avec les autres établissements de l'association, sur les obligations de la loi de janvier 2002 n'est pas totalement terminée. Les documents qui en découlent seront présentés à l'association et l'autorité de contrôle pour approbation dans le courant de l'année comme pour chacune des résidences.

Vincent Assante